



COMMISSION DE DISCIPLINE

Présents : MM. Robert LUCANTE, Alain AGUILAR, Patrick BACCHETTA, Nourédine BAHY (représentant des Délégués), Hubert BANEY (Représentant des Arbitres), Michel BIRON, Henri CASSOU CONTE, Jean Louis DARDAUD, Michel DESCHAMPS, Martial DUCOIN, Bernard DUPUCH, Christian JUYON, Gilbert MARTINEZ.

Excusé : M. Jawad MOUKA.

Absente : Mme Karine DAUMENS.

Ouverture de séance à 17 H 00.

Ont été enregistrés :

1° Avertissement : 38

2° Avertissement : 19

3° Avertissement = 1 match de suspension ferme : 5

1 Match de suspension ferme : 2

2 Matches de suspension ferme : 3

3 Matches de suspension ferme : 1

4 Matches de suspension ferme : 1

5 Matches de suspension ferme : 2

8 Matches de suspension ferme : 2



COMMISSION DE DISCIPLINE

Attention : le présent document a pour seule fonction de communiquer des délibérations de la Commission Départementale de Discipline à titre d'information. Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions et les procès - verbaux sont toujours consultables via Foot clubs.

	<u>Qualité</u>	<u>Clubs</u>	<u>Date Match</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Sanction</u>
Senior Départemental VIP Poule B	Joueur	F.C. Loubésien	01/03/2020	02/03/2020	8 Matchs de suspension ferme dont 1 par révocation sursis. Art 6,11
Foot Détente + de 35 Ans	Club	C.S. Portugais	28/02/2020	05/03/2020	Dossier en audition disciplinaire
Senior Départemental 4 Poule C	Joueur	Lesparre Médoc	19/01/2020	20/01/2020	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
Senior Départemental 4 Poule G	Joueur	Gué de Sénac	12/01/2020	05/03/2020	Dossier en délibéré
Senior Départemental 2 Poule D	Joueur	F.C.Médoc Cote D'Argent	23/02/22020	09/03/2020	8 Matchs de suspension ferme. Art 6,8
Senior Départemental 2 Poule D	Dirigeant	F.C.Médoc Cote D'Argent	23/02/22020	09/03/2020	2 Matchs de suspension ferme. Art 4
Senior Départemental 2 Poule D	Club	F.C.Médoc Cote D'Argent	23/02/22020	05/03/2020	Rappel Police terrain + Amende 100 €
Senior Départemental 2 Poule D	Commissaire au Terrain	F.C.Médoc Cote D'Argent	23/02/22020	05/03/2020	Rappel devoirs de Commissaire

Clôture de séance à 22 h 00

Le Président de Séance
Robert LUCANTE

Le Secrétaire de Séance
Martial DUCOIN



COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappels pour informations

Gestion des avertissements qui se superposent avec des expulsions

Cas numéro 1 : exclusion d'un licencié ayant déjà un avertissement au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe. L'avertissement est conservé.

Cas numéro 2 : exclusion d'un licencié ayant déjà deux avertissements au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe + 1 match ferme.

De ce fait les avertissements antérieurs sont purgés et remis à zéro.

Rappel règlement disciplinaire relatifs aux avertissements :

1^{er} Avertissement : inscription au fichier

2^{ème} Avertissement : inscription au fichier

3^{ème} Avertissement : 1 match ferme si entre le 1^{er} et le 3^{ème} avertissement moins de trois mois se sont écoulés.

Rappel police des terrains et infrastructures sportives

Article 2.1.b de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter « **avant, pendant ou après le match** » du fait de l'attitude du **Public**, des **Joueurs** et des **Dirigeants** ou de **l'insuffisance de l'organisation**. Néanmoins, les **Clubs Visiteurs (...)** sont responsables lorsque les **désordres** sont le fait de leurs **Joueurs, Dirigeants ou Supporters**.